

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GENERAL
DU 18 JANVIER 2016**

- Présidence :** Mme Bernadette Widder, doyenne d'âge
(conformément à l'art. 30 al. 2 LCo)
- Conseil général :** 46 Conseillers généraux sont présents (*selon appel nominal sous point 5*)
47 Conseillers généraux sont présents dès le point 10 du tractanda
- Excusé(s) :** Mme Nadine Berset et MM Michel Allemann, Arnaud Pittet et Philippe Spühler
- Absent :** Néant
- Conseil communal :** Mme Diana Carbonnier et MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Marco Balboa, Jacques Crausaz, Fabien Schafer, Georges Python et Philippe Reynaud

1. Assermentation des Conseillers généraux par le Préfet de la Sarine

M. le Préfet de la Sarine a assermenté les 46 conseillers généraux présents avant le début de la séance de constitution.

Les conseillers généraux excusés ce soir ont été assermentés par M. le Préfet de la Sarine en date du 8 janvier 2016.

2. Ouverture de la séance de constitution du Conseil Général

Il est 20h15 quand Mme Bernadette Widder, Doyenne d'âge souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été régulièrement convoquée :

- par convocation personnelle le 18 décembre 2015 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 1 du 8 janvier 2016

Ordre du jour

1. Assermentation des Conseillers généraux par le Préfet de la Sarine
2. Ouverture de la séance de constitution du Conseil général
3. Discours inaugural de la Doyenne d'âge
4. Communications de la Doyenne d'âge
5. Appel nominal
6. Désignation de quatre scrutateurs pour le Bureau provisoire
7. Election à la Présidence du Conseil général pour la période 2016–2017
8. Election à la Vice-présidence du Conseil général pour la période 2016-2017

9. Election des scrutateurs pour la durée de la période administrative
 - a. Détermination du nombre de scrutateurs
 - b. Election des scrutateurs
10. Election des scrutateurs suppléants pour la durée de la période administrative
 - a. Détermination du nombre de scrutateurs suppléants
 - b. Election des scrutateurs suppléants
11. Allocution du Président élu
12. Allocution de M. Jean-François Charrière, Syndic
13. Election des membres de la Commission financière :
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
14. Election des membres de la Commission des naturalisations
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
15. Election des membres de la Commission d'aménagement nommée par le Conseil général
16. Divers

Aucune objection n'étant faite sur le mode de convocation et sur l'ordre du jour, le Conseil général peut légalement délibérer.

Mme Widder explique le déroulement de la soirée qui aura comme première partie la mise en place de la structure hiérarchique et le fonctionnement du bureau avec l'élection du président, vice-président, des scrutateurs et scrutateurs suppléants, cette partie sera présidée par elle-même.

La deuxième partie sera présidée par la personne élue à la présidence et aura pour objet l'élection des trois commissions majeures du Conseil général.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, Mme Widder informe l'assemblée que l'ensemble des débats sera enregistré.

3. Discours inaugural de la Doyenne d'âge

Mme Bernadette Widder, Doyenne d'âge nous fait part de son discours inaugural.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec un sentiment de plaisir et de chance de disposer d'un tel espace de parole et aussi intriguée et curieuse de voir ce que nous allons construire ensemble, que je m'exprime

La Réflexion que j'aimerais partager avec vous va porter sur 3 mots: Solidaires, Engagés et Inventifs !

- *Je plaide pour une politique solidaire, celle qui fait le choix de soutenir le lien social contre l'isolement social voire l'exclusion.*

La Solidarité, notion-clef de la politique sociale (d'où je viens) fait référence au

partage des ressources avec les plus démunis.

Dans ce registre, je voudrais associer ce terme « solidaire » avec femmes.

Femmes qui sont si peu représentées parmi les personnes élues ? 26% contre 74% de représentativité des hommes.

- *Pourquoi sont-elles absentes ? sans doute le souci de ne pas disposer d'assez de temps ? de devoir déjà jongler entre vie familiale et professionnelle, en mettant de côté sa vie personnelle ? difficulté à se projeter dans un tel rôle ? peur de ne pas être à la hauteur de la tâche ?*
- *Notre devoir sera de les inviter à découvrir le fonctionnement politique en ouvrant les séances aux citoyennes et citoyens, afin de leur permettre d'apprivoiser cette éventuelle possibilité.*

Solidaires avec les familles qui doivent pouvoir être mieux épaulées dans les offres de garde de leurs enfants, mais aussi dans ces moments de précarité liés à une perte d'emploi, ou à une séparation.

Solidaires avec les personnes marginalisées, qui peuvent être stigmatisées. Je crois que la voie de la rencontre est importante avec elles, car qui mieux qu'elles peuvent expliquer leurs problèmes.

Je crois au fait de les écouter pour identifier les besoins et par là envisager des solutions et les rendre actrices de la résolution de leurs problèmes en les consultant au lieu de décider pour elles.

Solidaires avec les personnes venues d'ailleurs, celles qui sont déjà parmi nous et peut-être celles qui vont encore arriver.

Au-delà des identités villageoises respectives, nous aurons la responsabilité de réfléchir au « Comment nous allons faire pour travailler à la question de l'intégration, pour donner une place aux personnes venues d'ailleurs ? »

Parce que selon ma conception du mot : intégrer, ce n'est pas assimiler, mais ajouter une autre dimension à l'espace, permettre au nouveau de prendre une place, de s'exprimer, d'apporter un autre point de vue et de formuler (peut-être) une demande !

Mais au-delà des besoins de chaque individu et de la défense de certaines valeurs fondamentales les concernant, c'est à un autre niveau que nous devons concevoir la solidarité.

Dans cette perspective, solidaire devient selon moi le lien solide, construit de nos différences et de nos histoires respectives, aussi le lien dont on dépend comme le fil qui lie une cordée en montagne.

Nous devons nous aussi nous engager dans la solidarité, elle va devoir s'exercer entre nous, nous devons vivre un véritable processus d'intégration entre nous, entre les diverses entités que nous représentons au niveau de la structure globale de cette grande commune.

- *J'ai dit Engagés*

Nous nous sommes dits prêts à donner du temps et notre intelligence à la vie politique dans la fusion, donc prêts à collaborer ensemble, à développer notre habileté à trouver des solutions, à écouter l'expérience des autres.

Ce groupe de 50 personnes que nous sommes... quelle masse de savoir ce que cela représente !

Il constitue un bagage de pratiques qui doivent être exploitées, en mettant bout à bout toutes ces compétences. Je suis sûre que nous allons réaliser encore plus clairement combien nous avons besoin des autres pour faire avancer les choses et trouver des voies réalistes, « parfois pragmatiques », mais que j'espère adaptées à la réalité des situations.

Il faut et nous en avons le devoir: parler, échanger nos expériences, en profiter mutuellement Car nous serons plus intelligents ensemble que tout seuls

- *Inventifs pour développer l'esprit GIBLOUX,
Etre curieux, visionnaires pour fédérer tous nos villages !
Du fait de la fusion, il y a un potentiel multiplié de choix d'activités et de culture dans
cette région, ... des associations diverses qui ont déjà pensé à la façon de partager
ce qu'elles ont et ce qu'elles font,
... des pratiques artistiques d'écriture, de peinture, de travail autour du papier et de
la lumière,
... et que dire de la musique, car on chante beaucoup dans ce coin de pays !
Il y a aussi des artisanes et artisans dont paraît-il une fabrique de savons à
Vuisternens ... et que dire des plaisirs de la table, des artisanes et artisans des
goûts du terroir !
Organiser chaque année une grande foire du et de Gibloux, ouvrir un marché des
produits locaux et artisanaux, permettre aux associations de se présenter et
pourquoi pas de se mettre ensemble ... Certes cela demande de l'énergie et une
grande « orchestration » mais là ...
les sociétés de jeunesse ont montré leur compétence d'organisation lors du Giron,
pourquoi ne pas les solliciter ?*

Mes attentes sont

- *que nous travaillions avec la force de la solidarité et la volonté de maintenir
ce cap qui représente selon moi, un idéal pour garantir la cohésion sociale
de cette nouvelle communauté*
- *que nous travaillions avec engagement dans un esprit d'adaptabilité et de
souplesse, mais où la conviction d'avoir quelque chose à gagner dans cette
expérience puisse nous assurer de la valeur des solutions choisies*
- *que nous travaillions avec la volonté de créer un dénominateur commun de
l'esprit régional auquel toutes et tous pourrait s'identifier*

*Pour conclure, j'ai choisi de faire un p'tit pas de côté et de prendre un chemin de
traverse du côté de la grammaire et les mathématiques :*

*Vous le savez bien ... Cailloux, choux, genoux, GIBLOUX.... prennent un X au
pluriel.*

*Désormais, l'Académie française va devoir modifier sa règle et compter avec nous
... car il y a plus de 7000 personnes derrière ce nom-là ... et ce qui est amusant
c'est que Gibloux se situerait entre genoux et hiboux ! Alors cela fait 14.000 genoux
.... mais pas autant de hiboux !*

*Du côté des maths : Giblou avec un X, c'est le X de l'équation à une inconnue,
l'équation élémentaire. ... l'Inconnu qui nous attend dans cette aventure et qui est
aussi la chance d'avoir un nouvel espace de créativité, mais aussi de disposer de
compétences techniques pour résoudre l'équation*

- **L'EQUATION DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE à GIBLOUX ET de TRAVAILLER
ENSEMBLE POUR UN AVENIR DURABLE**

*Je souhaite que NOUS INVESTISSIONS NOS FORCES AFIN DE RÉUSSIR À
RELEVER CE DÉFI AVEC SATISFACTION ET FIERTÉ !*

... Je vous remercie

4. Communications de la Doyenne d'âge

Mme Bernadette Widder, Doyenne d'âge donne les informations sur l'organisation
pratique de la suite de la séance.

Elle rappelle les articles 9 à 9f) du Règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo).

5. Appel nominal

Mme Bernadette Widder, Doyenne d'âge donne la parole à Mme Nadia Galley, secrétaire communale adjointe, qui procède, par ordre alphabétique, à l'appel nominal. A l'appel de son nom, chaque membre répond présent.

6. Désignation de quatre scrutateurs pour le Bureau provisoire

(cf. art. 30, al. 2 LCo) : « Le doyen d'âge du conseil général préside la séance. Il désigne quatre scrutateurs qui forment avec lui le bureau provisoire ».

Mme Bernadette Widder, Doyenne d'âge, désigne MM Gérard Barras, Jean-Bernard Clerc, Philippe Dougoud et Michel Villet.

7. Election à la Présidence du Conseil général pour la période 2016-2017

Les cercles électoraux proposent les candidatures suivantes :

Vuisternens-en-Ogoz :

Mme Catherine Balmer propose la candidature de M. Gilles Seydoux, infirmier de formation puis infirmier chef et infirmier conseil.

Le Glèbe :

M. Gérard Barras propose la candidature de Mme Catherine Yesil-Huguenot, ancienne syndique du Glèbe, juriste de profession et juge suppléant au Tribunal cantonal.

Farvagny :

M. Philippe Dougoud annonce que le cercle électoral renonce à proposer un candidat à la présidence ainsi qu'à la vice présidence. Cependant, le cercle appuie la proposition de Vuisternens-en-Ogoz à la présidence et la proposition de Rossens à la vice-présidence.

Corpataux-Magnedens :

Mme Christine Vionnet Caverzasio annonce que le cercle électoral renonce à proposer un candidat. Cependant, le cercle soutient la proposition du Glèbe.

Rossens :

M. Jean-Baptiste Carrel annonce que le cercle électoral ne propose aucun candidat.

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

Mme Bernadette Widder annonce les candidats proposés, soit :

M. Gilles Seydoux, Vuisternens-en-Ogoz
Mme Catherine Yesil-Huguenot, Le Glèbe

L'assemblée passe au vote ;

Résultat de l'élection à la Présidence :

• Bulletins délivrés	46
• Bulletins rentrés	46
• Bulletins blancs	0
• Bulletins nul	0

- Bulletins valables 46
- Majorité absolue 24

M. Gilles Seydoux est élu avec 33 voix

A obtenu 13 voix, Mme Catherine Yesil-Huguenot.

8. Election à la Vice-présidence du Conseil général pour la période 2016-2017

Les cercles électoraux proposent les candidatures suivantes :

Vuisternens-en-Ogoz :

Aucun candidat

Corpataux-Magnedens :

Aucun candidat

Le Glèbe :

Aucun candidat

Farvagny :

Aucun candidat

Rossens :

M. Jean-Baptiste Carrel propose la candidature de Mme Christine Capper-Loup, conseillère communale à Rossens de 2008 à 2014. Mme Capper est en possession d'un doctorat en neurosciences.

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

Mme Bernadette Widder annonce la candidate proposée, soit :
Mme Christine Capper Loup, Rossens

Mme Christine Capper-Loup est élue tacitement.

9. Election des scrutateurs pour la durée de la période administrative

a. Détermination du nombre de scrutateurs

Les doyens proposent le nombre de 5 scrutateurs, soit un scrutateur par cercle.

M. Pascal Cudré-Mauroux au nom du cercle électoral de Farvagny informe que dans un premier temps il avait discuté que le nombre de scrutateur serait de 3 pour la période électorale en cours. Le cercle électoral souhaite vraiment la nomination de 5 scrutateurs afin que chaque cercle soit représenté. Il en va de même pour la nomination des scrutateurs suppléants

M. Jean-Baptiste Carrel au nom du cercle électoral de Rossens propose également le nombre de 5 scrutateurs et 5 scrutateurs suppléants.

L'assemblée passe au vote à main levée ;

46 personnes votent **OUI** à la proposition de 5 scrutateurs.

b. Election des scrutateurs

Les cercles électoraux proposent les candidatures :

Rossens :
 Mme Catherine Ducrest-Wyssmüller
Farvagny :
 M. Pascal Cudré-Mauroux
Le Glèbe :
 M. Michel Brunisholz
Corpataux-Magnedens :
 M. Florian Clerc
Vuisternens-en-Ogoz :
 Mme Catherine Balmer

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

Mme Bernadette Widder annonce les candidats proposés, soit :
 Mme Catherine Ducrest-Wyssmüller, Rossens
 M. Pascal Cudré-Mauroux, Farvagny
 M. Michel Brunisholz, le Glèbe
 M. Florian Clerc, Corpataux-Magnedens
 Mme Catherine Balmer, Vuisternens-en-Ogoz

Mmes Catherine Ducrest-Wyssmüller et Catherine Balmer, MM Pascal Cudré-Mauroux, Michel Brunisholz et Florian Clerc sont élus tacitement.

M. Arnaud Pittet arrive à la séance, ce qui fait 47 conseillers généraux présents.

10. Election des scrutateurs suppléants pour la durée de la période administrative

a. Détermination du nombre de scrutateurs suppléants

Les doyens proposent le nombre de 5 scrutateurs, soit un scrutateur par cercle.

L'assemblée passe au vote à main levée ;

47 personnes votent **OUI** à la proposition de 5 scrutateurs suppléants.

b. Election des scrutateurs suppléants

Les cercles électoraux proposent les candidatures :

Le Glèbe :
 M. Patrick Papaux
Farvagny :
 M. Philippe Dougoud
Rossens :
 M. Philippe Spuelher
Vuisternens-en-Ogoz :
 M. Stéphane Nissille
Corpataux-Magnedens :
 M. Arnaud Pittet

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

Mme Bernadette Widder annonce les candidats proposés, soit :
 M. Patrick Papaux, le Glèbe
 M. Philippe Dougoud, Farvagny

M. Philippe Spuelher, Rossens
M. Stéphane Nissille, Vuisternens-en-Ogoz
M. Arnaud Pittet, Corpataux-Magnedens

MM Patrick Papaux, Philippe Dougoud, Philippe Spuelher, Stéphane Nissille et Arnaud Pittet sont élus tacitement.

Suite à son élection, le nouveau Président, M. Gilles Seydoux, conduit la suite de la séance.

11. Allocution du Président élu

M. Gilles Seydoux, président élu, nous fait part de son discours.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les conseillers communaux, Madame la doyenne, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

46° 44' 10 " latitude Nord / 7° 4' 13" Longitude Est. Ces coordonnées précises de la carte correspondent au milieu exact du canton de Fribourg. Ce point se situe à l'intérieur de notre nouvelle commune ! Plus précisément il est aux alentours de la gravière de la route de Magnedens, sur le chemin connu des coureurs à pied, juste avant la grande montée du parcours mesuré.

La nouvelle commune de Gibloux vient de se former et depuis plusieurs semaines ses habitants se mobilisent pour constituer leurs autorités. Ce soir, il s'agissait de former les diverses instances du conseil général.

Vous avez choisi de me faire confiance en me nommant président. Votre choix m'honore et je vous en suis reconnaissant. Je dois d'abord remercier mes colistiers du cercle de Vuisternens-en-Ogoz et les citoyens qui m'ont permis d'accéder à cette charge. La motivation que j'avais exprimée lors des élections était « Exercer mes droits politiques, défendre les intérêts du village, être le lien entre le conseil communal et la population »

Cette phrase courte résume mon envie d'être au service de la nouvelle commune et je suis persuadé qu'elle est également présente dans l'esprit de chacun de vous ce soir.

Les enjeux dans la commune sont nombreux et importants. Ils risquent également d'être complexes. Réunir 5 communes aux histoires différentes et en faire une seule de 7000 habitants est un challenge que les autorités ont pris le risque de courir.

Notre rôle, à nous les conseillers généraux, ainsi qu'aux diverses commissions, est de soutenir l'exécutif actuel afin de parvenir à cette réussite. Cette charge ne se résume pas seulement à ça.

Il s'agit aussi de mettre la commune sur les bons rails, de préparer l'avenir et de confier Gibloux à la future génération.

En effet, durant les 10 prochaines années, les villages seront représentés par les cercles électoraux. Cette période relativement longue, sera déterminante. Il s'agira de préserver l'identité villageoise tout en créant une dynamique commune. Les multiples sociétés, les nombreux clubs sportifs, les associations culturelles et les

différents événements situés sur le territoire de la commune dénotent de la ferveur et de la créativité de ses habitants.

Chacun sait que l'union fait la force. Les capacités financières sont évidemment nettement plus fournies dans une commune de cette importance. Les synergies dégagées par la nouvelle commune permettront de réaliser des projets de plus grande envergure.

La position centrale de Gibloux, l'étendue de son territoire, les facilités d'accès et possibilités de développement sont autant d'atouts que la commune pourra faire valoir dans le futur.

Peu de communes fribourgeoises peuvent se vanter d'avoir une station de ski sur son territoire, tout en ayant les pieds dans l'eau d'un lac ! Certains diraient...il ne manque qu'un aéroport...mais ceci est une autre histoire !

De même la nouvelle identité Gibloux devient un partenaire important pour nos voisins du Nord (l'agglomération Fribourg) et ceux du Sud (la Gruyère, qui elle aussi imagine une réorganisation historique). Sur le plan cantonal, une commune de 7000 habitants aura une influence augmentée.

Cependant, je ne vais pas allonger ce discours inaugural, car les points de l'ordre du jour sont loin d'être terminés. Je réitère mes remerciements, et je passe la parole à Monsieur Jean-François Charrière, Syndic.

12. Allocution de M. Jean-François Charrière, Syndic

M. Jean-François Charrière, syndic, nous fait part de son discours :

*Monsieur le président du Conseil général, Mme/M le Vice-président, Monsieur le préfet,
Mesdames et Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs, Madame/Monsieur le/les représentants de la presse,*

Mesdames et Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux,

J'ai le grand honneur et le plaisir de vous apporter au nom du Conseil communal de Gibloux, nos cordiales salutations et toutes nos félicitations suite à votre assermentation.

Cette soirée est à marquer d'une pierre blanche car elle est le début d'une nouvelle aventure, le début d'une nouvelle commune, celle de Gibloux. La population de nos cinq communes a choisi la voie de la fusion en automne 2014. Ainsi, elle a fait le pas d'avancer ensemble, de construire ensemble une nouvelle commune avec des attentes très grandes et diverses.

En automne 2015, ce sont les citoyens qui vous ont choisis et qui nous ont choisis également pour les représenter et pour faire avancer les projets communs.

Avant ces élections, vous aviez accepté de vous mettre à disposition pour la commune, de vous engager pour représenter votre cercle électoral et ses habitants. Selon ce que j'ai compris lors de discussions avec vous, les dénominateurs communs à cet engagement sont de travailler pour le bien des habitants de notre

nouvelle commune, de construire cette commune sur des bases solides, de faire que les habitants de Gibloux puissent dire « je suis de Gibloux et je suis fier de l'être ».

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

Comme je l'ai déjà dit, les attentes de la population sont très grandes et très diverses. C'est pourquoi ce n'est qu'ensemble, Conseil général et Conseil communal, chacun dans son rôle, que nous devons appréhender, découvrir, comprendre les attentes de notre population. Cela fait, il restera l'essentiel, soit apporter des solutions novatrices, celles correspondant à une commune de plus de 7'000 habitants, des solutions qui restent cependant réalistes, pragmatiques.

La plupart des questions qui vont se poser ne pourront pas être résolues comme elles l'étaient jusqu'à aujourd'hui.

Elles auront besoin de la réflexion commune de nos deux instances, d'une approche empreinte d'ouverture et de créativité, d'un esprit de décision et de capacité de donner des priorités.

Avec les possibilités offertes par une administration renforcée, le Conseil communal aura plus de possibilités pour se pencher sur les questions de fonds, les questions politiques qui se posent à une commune.

Cette nouvelle manière de fonctionner pour notre commune de Gibloux va nécessiter que nous tous soyons ouverts à apprendre, ouverts à de nouvelle manière de collaborer, de travailler ensemble.

En effet, pour le Conseil communal, je vois,

- un premier apprentissage, celui de travailler avec un Conseil général au lieu d'une assemblée communale. Ce sera de comprendre que les conseillers généraux élus se sont engagés pour participer activement au devenir de notre commune, qu'ils veulent donc être écoutés, qu'ils veulent pouvoir influencer la politique communale.*
- le deuxième apprentissage sera celui de travailler avec une administration professionnelle, notamment en ce qui concerne les tâches liées aux infrastructures communales, avec la création d'un Service Technique, ce sera donc d'apprendre à déléguer et à donner des compétences.*

Peut-être que certains apprentissages seront aussi nécessaires pour vous, les conseillers généraux. Ce que j'ai vu et entendu de la part des uns et des autres, me laisse croire que votre disponibilité pour cela est très grande.

Les qualités nécessaires, pour que cette phase d'apprentissage soit une réussite, sont entre autres :

- être à l'écoute de la population et être à l'écoute des uns et des autres*
- penser Commune de Gibloux en construction*
- avoir du respect pour les compétences attribuées aux autres instances (Conseil général, administration et son personnel et vice-versa),*
- convaincre, démontrer et ensuite décider,*
- développer une vision commune de ce que doit devenir notre commune d'ici cinq ans et plus.*

Ces trois premières semaines de la nouvelle commune de Gibloux ont renforcé ma conviction que cette fusion va être plus que l'addition de nos cinq communes. Je

suis également convaincu que les membres du Conseil communal ont déjà conscience des défis qui les attendent. Chacun de mes collègues est déjà pleinement engagé pour remplir ses tâches.

J'ai vu une administration se mettre sur pied rapidement, mener de fronts les déménagements, la réorganisation des services, les changements informatiques et tout cela m'a fortement impressionné. Je demanderai à Mme Brigitte Cottet de transmettre nos remerciements à tous les collaborateurs de l'administration pour cet engagement exemplaire du début de l'année malgré des conditions difficiles.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, depuis ce soir, le Conseil communal a un partenaire, le Conseil Général et son bureau.

Ainsi, nous avons dès maintenant, tous les composants pour construire notre commune de Gubloux.

- Sachons ensemble faire de ce partenariat, quelque chose de solide,
- Sachons établir des relations fiables basées sur la confiance mutuelle et le respect.
- Sachons garder en tête que nous sommes tous là pour servir notre commune et sa population.

Ainsi, dans cinq ans, la population de notre commune et également plus loin à la ronde, on dira que la fusion de Gubloux est une réussite et qu'il fait bon y vivre.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

Au nom du Conseil communal, je tiens à vous remercier d'ores et déjà pour votre engagement et pour la collaboration qui va faire de nous de vrais partenaires. Je vous souhaite du plaisir et du succès dans vos tâches, je vous demande le courage pour faire avancer vos idéaux et le brin de consensus nécessaire pour arriver à des solutions pragmatiques qui répondent aux besoins de la majorité de nos citoyens et des habitants de Gubloux.

Quelques informations encore :

Votre Conseil communal a eu sa première séance officielle lundi passé, le 11 janvier et nous avons déjà eu avant deux séances de préparation.

Nous y avons traité des thèmes suivants :

- le règlement d'organisation du Conseil communal, avec les questions des droits de signatures, le fonctionnement des séances, les règles internes.
- La création d'une Commission technique, commission interne au Conseil communal, celle-ci fonctionne déjà, elle réunit les responsables de dicastères et le chef du Service Technique. Ses tâches sont de préparer et proposer au Conseil communal tout ce qui est en rapport avec les infrastructures techniques sous contrôle communal.
- Nous avons lancé le travail lié aux comptes des anciennes communes et au budget

Les commissions du Conseil communal

Nous vous avons fait parvenir vers le milieu de la semaine passée la liste des commissions communales et les noms des conseillers communaux pour ces commissions.

Nous avons fait aussi vite que nous avons pu. Cependant, il est un fait que très peu de temps a été donné aux Conseillers généraux pour se déterminer pour l'une ou l'autre commission. Suite à un téléphone de ce matin avec Mme Widder et en

discussion avec l'administration, j'ai pris l'initiative de mettre en place la manière de procéder suivante pour que les Conseillers généraux puissent s'annoncer pour les commissions nommées par le Conseil communal.

Nous avons distribué un formulaire à chacun d'entre vous avec toutes les commissions répertoriées. Nous vous demandons d'y inscrire votre ou vos choix en y mettant des priorités et nous vous demandons de renvoyer par Email ce document à l'administration communale jusqu'au 8 février 2016 à 08h00. Je pense que cette manière de faire vous donne un peu de temps pour vous déterminer et en même temps ne péjore pas la nécessité pour les commissions, pour certaines du moins, d'être rapidement mises sur pied et actives.

Les séances à prévoir jusqu'à fin mai.

En ce qui concerne les séances du Conseil général et, cela sous réserve du planning définitif du Conseil communal, nous pouvons dire que certainement trois séances seront nécessaires ce printemps 2016.

Selon ce que je vois comme nécessité, une première séance devrait avoir lieu durant la deuxième moitié de mars. A cette occasion, le Conseil général devrait traiter du statut du Home médicalisé du Gibloux. A cette même occasion, le Conseil communal pourrait présenter les différentes conventions que le Conseil communal est appelé à signer avec Hauterive. Ceci sous réserve encore de l'adoption de ce planning par le Conseil communal.

La deuxième séance pourrait avoir lieu durant la deuxième moitié d'avril, le budget sera soumis au Conseil général.

Et la troisième séance pourrait avoir lieu durant la deuxième moitié de mai, les comptes des anciennes communes seront soumis au Conseil général.

Pour rappel la loi sur les communes en son article 34 précise ceci :

Art. 34 c) Bureau

2 Il a les attributions suivantes :

a) il fixe les séances du conseil général et leur ordre du jour en accord avec le conseil communal, et convoque le conseil général ;

*Mesdames et Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux,
Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite une bonne continuation dans vos travaux.*

13. Election des membres de la Commission financière

(cf. art. 96, al. 1 et 2 LCo) : « L'assemblée communale ou le conseil général ont une commission financière, composée d'au moins trois membres.

Les membres de la commission sont élus pour la législature respectivement par les citoyens actifs de la commune ou parmi les membres du conseil général. Ne sont pas éligibles les membres du conseil communal et les membres du personnel communal ».

a. Détermination du nombre de membres

Les doyens proposent le nombre de 5 membres pour la composition de la commission financière, soit un représentant par cercle électoral.

M. Philippe Dougoud au nom du cercle électoral de Farvagny propose que la commission financière soit composée de 9 membres.

M. Dominique Castella au nom du cercle électoral de Rossens propose que la commission financière soit composée de 5 membres.

L'assemblée passe au vote à main levée :

33 personnes votent **OUI** à une commission financière de 5 membres

14 personnes votent **NON** à une commission financière de 5 membres

La commission financière sera composée de 5 membres pour la période administrative en cours.

b. Election des membres de la commission

Les cercles électoraux proposent les candidatures :

Rossens :

M. Christian Bove

Farvagny :

M. Philippe Yerly

Corpataux :

Mme Christine Vionnet Caverzasio

Le Glèbe :

M. Daniel Charrière

Vuisternens-en-Ogoz :

M. Sébastien Richard

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

M. Gilles Seydoux annonce les candidats proposés, soit :

M. Christian Bove, Rossens

M. Philippe Yerly, Farvagny

Mme Christine Vionnet Caverzasio, Corpataux-Magnedens

M. Daniel Charrière, le Glèbe

M. Sébastien Richard, Vuisternens-en-Ogoz

Mme Christine Vionnet Caverzasio et MM Christian Bove, Philippe Yerly, Daniel Charrière et Sébastien Richard sont élus tacitement.

14. Election des membres de la Commission des naturalisations

a. Détermination du nombre de membres

M. Gilles Seydoux informe que le conseil communal propose une commission à 7 membres dont un membre du conseil communal, M. Marco Balboa.

Les doyens proposent une commission à 7 membres composée de 5 conseillers généraux et 2 conseillers communaux.

L'assemblée passe au vote à main levée :

44 personnes votent **OUI** à une commission des naturalisations de 7 membres

3 personnes n'ont pas voté.

La commission des naturalisations sera composée de 7 membres pour la période administrative en cours.

b. Election des membres de la commission

Les cercles électoraux proposent les candidatures :

Vuisternens-en-Ogoz :

M. Gilles Seydoux

Farvagny :

Mme Catherine Perritaz et M. Gilles Barras

Rossens :

Mme Bernadette Widder et M. Domenico Facciuto

Corpataux-Magnedens :

Mme Danielle Baechler

Le Glèbe :

M. Stiobban Godel

Conseil communal

M. Marco Balboa

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

M. Gilles Seydoux annonce les candidats proposés, soit :

M. Gilles Seydoux, Vuisternens-en-Ogoz

Mme Catherine Perritaz, Farvagny

M. Gilles Barras, Farvagny

Mme Bernadette Widder, Rossens

M. Domenico Facciuto, Rossens

Mme Danielle Baechler, Corpataux-Magnedens

M. Stiobban Godel, le Glèbe

M. Marco Balboa, conseiller communal

M. Gilles Seydoux précise que le conseil communal ne doit pas obligatoirement être représenté dans cette commission.

M. Gérard Barras demande à ce qu'il soit respecté qu'il y ait un membre de chaque cercle électoral.

L'assemblée passe au vote

Résultat de l'élection des membres de la commission des naturalisations :

• Bulletins délivrés	47
• Bulletins rentrés	47
• Bulletins blancs	0
• Bulletins nul	0
• Bulletins valables	47
• Majorité absolue	24

M. Gilles Barras est élu avec 46 voix

Mme Catherine Perritaz est élue avec 36 voix

Mme Danielle Baechler est élue avec 34 voix

M. Gilles Seydoux est élu avec 32 voix

M. Stiobban Godel est élu avec 30 voix

M. Domenico Facciuto est élu avec 27 voix

Mme Bernadette Widder est élue avec 24 voix

A obtenu 19 voix, M. Marco Balboa.

15. Election des membres de la Commission d'aménagement nommés par le Conseil général

M. Gilles Seydoux annonce le nombre de candidat déterminé par le Conseil communal, soit 5 conseillers généraux, 2 conseillers communaux et le chef du service technique qui aura lui uniquement une voix consultative.

Les conseillers communaux nommés sont MM Jean-François Charrière et Roger Berset.

M. Philippe Dougoud, au nom du cercle électoral de Farvagny, a pris acte de limiter à 5 le nombre de conseiller général et respecte cette décision.

Toutefois le cercle est d'avis que cette commission devrait avoir un nombre plus grand de conseiller général. Il invite le Conseil communal à revoir le nombre de membre du Conseil général et à en discuter lors d'une prochaine séance dudit conseil.

Les cercles électoraux proposent les candidatures :

Farvagny :

M. Serge Roubaty

Rossens :

Mme Laetitia Weber

Corpataux-Magnedens :

Mme Paola Ghielmini Krayenbuhl et M. Jean-Bernard Clerc

Le Glèbe :

M. Gérard Barras

Vuistemens-en-Ogoz :

M. Philippe Egger

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

M. Gilles Seydoux annonce les candidats proposés, soit :

M. Serge Roubaty, Farvagny

Mme Laetitia Weber, Rossens

Mme Paola Ghielmini Krayenbuhl, Corpataux-Magnedens

M. Jean-Bernard Clerc, Corpataux-Magnedens

M. Gérard Barras, le Glèbe

M. Philippe Egger, Vuistemens-en-Ogoz

N'étant pas connue de tout le monde, Mme Paola Ghielmini Krayenbuhl donne une présentation de sa personne, conseillère communale à Corpataux durant près de 10 ans avec le dicastère de l'aménagement du territoire.

A la question de M. Pascal Cudré-Mauroux si l'on doit respecter le nombre de personne par cercle, il lui est répondu qu'il n'y a aucune obligation.

L'assemblée passe au vote

Résultat de l'élection des membres de la commission d'aménagement :

- Bulletins délivrés 47
- Bulletins rentrés 47

• Bulletins blancs	0
• Bulletins nul	0
• Bulletins valables	47
• Majorité absolue	24

M. Serge Roubaty est élu avec 40 voix
Mme Laetitia Weber est élue avec 35 voix
M. Gérard Barras est élu avec 35 voix
M. Philippe Egger est élu avec 35 voix

Ont obtenu des voix : M. Jean-Bernard Clerc, 22 voix et Mme Paola Ghielmini-Krayenbuhl, 12 voix

Un 2^{ème} tour est nécessaire pour élire le 5^{ème} membre.

Les candidats annoncés sont :

M. Jean-Bernard Clerc, Corpataux-Magnedens
Mme Paola Ghielmini-Krayenbuhl, Corpataux-Magnedens

M. Julien Gremaud, Farvagny, demande à avoir une brève présentation du profil de M. Jean-Bernard Clerc.

M. Jean-Bernard Clerc se présente, il a été conseiller communal à Corpataux jusqu'en décembre 2015 en charge du dicastère des constructions, de l'aménagement du territoire et des gravières.

L'assemblée passe au vote

Résultat de l'élection des membres de la commission d'aménagement :

Votations

• Bulletins délivrés	47
• Bulletins rentrés	47
• Bulletins blancs	5
• Bulletins nul	0
• Bulletins valables	42
• Majorité relative	22

M. Jean-Bernard Clerc est élu avec 28 voix

A obtenu 14 voix, Mme Paola Ghielmini Krayenbuhl.

16. Divers

M. Gilles Seydoux rappelle le délai fixé au 8 février 2016, 8h00 pour que chacun et chacune remettent à l'intention du Conseil communal ses desideratas concernant les commissions communales.

Julien Gremaud, Farvagny, juge nécessaire de former rapidement une commission pour la réalisation du règlement du Conseil général.

M. Gilles Seydoux en prend note, cette commission ne peut pas être votée ce soir mais sera discutée lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. Dominique Castella, Rossens, demande s'il est possible de connaître les textes légaux qui concernent les différentes commissions communales. Il sait par exemple que la commission sociale se base sur la loi de l'assistance sociale.

M. Jean-François Charrière répond qu'en général c'est la loi sur les communes qui permet au conseil communal de définir les commissions communales. La commission d'aménagement est déterminée par rapport à la loi sur l'aménagement, la commission sociale se base sur la loi de l'assistance sociale.

Mme Catherine Yesil-Huguenot, le Glèbe, informe qu'il s'agit de l'art. 67 de la loi sur les communes qui définit qui nomme les commissions communales.

M. Serge Roubaty, Farvagny, propose de disposer différemment les tables pour les prochaines séances afin que ça soit plus convivial.

Le bureau en prend note et y a déjà pensé.

M. Jérôme Quéru, Vuisternens-en-Ogoz, demande suite à l'introduction de M. le Préfet s'il ne serait pas nécessaire ou judicieux de prévoir une commission de tourisme pour la commune de Gibloux.

M. Gilles Seydoux estime qu'il s'agit d'une question ouverte à l'intention du conseil communale.

La parole n'étant plus demandée, M. Gilles Seydoux clôt la séance constitutive à 23h00.

